|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] |  | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/SBI/3/6/Add.2  31 janvier 2022  FRANÇAIS  ORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE

L’APPLICATION

Troisième réunion (reprise)

Genève, Suisse, 14-29 mars 2022

Point 6 de l’ordre du jour provisoire

## Rapport sur l'évaluation complète des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles pendant la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (juillet 2022 à juin 2026) : résumé

## Note de la secrétaire exécutive

# INTRODUCTION

1. La Conférence des Parties, à sa quatorzième réunion, a adopté, au paragraphe 14 de sa décision [14/23](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-23-fr.pdf), le mandat d'une évaluation complète des montants nécessaires à la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles pendant la huitième période de reconstitution du fonds d’affectation spéciale du Fonds pour l’environnement mondial.
2. La Secrétaire exécutive a mis en œuvre la décision grâce aux généreuses contributions financières du gouvernement de la Suède et de l'Union européenne, qui lui ont permis de confier le contrat de mise en œuvre de la décision à une équipe de trois experts recrutés par voie de concours selon les règles en vigueur à l'Organisation des Nations Unies, conformément au mandat adopté pour l'évaluation.
3. La Secrétaire exécutive diffuse ci-joint le résumé du rapport préparé par l’équipe d’experts sur l'évaluation complète des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la Convention pendant la huitième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (juillet 2022 à juin 2026), pour la reprise de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, en mars 2022. Le rapport est reproduit tel qu'il a été reçu par le Secrétariat de la part des experts.[[1]](#footnote-2)
4. Le rapport complet est disponible en anglais seulement dans le document d'information CBD/SBI/3/INF/44, également reproduit tel qu'il a été reçu par le Secrétariat.

# Rapport sur l'évaluation des besoins de financement pour la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, afin de mettre en œuvre la Convention et ses protocoles

**Résumé**

1. **Sommaire**

1. Le rapport d'activité fourni par l'équipe d'experts sous contrat avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour la reprise de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, en mars 2022, est présenté ci-après.

2. À ce jour, 44 pays ont remis à la Secrétaire exécutive leur évaluation des besoins de financement et d'investissement au titre du mécanisme de financement pour la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), conformément à la décision CBD/COP/DEC/14/23. Cela correspond à environ 30 pour cent des 145 pays bénéficiaires du FEM.[[2]](#footnote-3) Par conséquent, l'analyse effectuée pour ce rapport n'a qu'une valeur indicative.

3. Les circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de Covid-19, ainsi que les difficultés à consulter les correspondants nationaux du FEM et de prévoir les besoins financiers pour la huitième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, alors que le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 est toujours en cours de négociation, ont empêché plusieurs Parties de communiquer les informations demandées.

4. L’analyse des questionnaires reçus a permis d’évaluer les besoins financiers pour les 210 projets proposés dans 44 pays. Les informations fournies ont également permis d’obtenir une vaste description des projets, notamment les biomes dans lesquels ils se dérouleront, les espèces et les stratégies visées, le lien avec le programme intégré du FEM, s’il y a lieu, et les liens avec les autres Conventions et les ODD.

5. La somme totale nécessaire au financement des 210 projets indiqués dans les questionnaires est évaluée à 4 049 921 897 $US.[[3]](#footnote-4) Les gouvernements devraient cofinancer 39 pour cent de cette somme et 29 pour cent devraient provenir d’autres sources. Le FEM cofinancera 32 pour cent. Environ 78 pour cent des projets sont liés à la Convention, tandis que 21 pour cent ont un lien avec le Protocole de Cartagena et 38 pour cent avec le Protocole de Nagoya.

6. Étant donné que toutes les Parties n’ont pas fourni ces informations, les données des sources existantes ont été extrapolées selon trois scénarios (dont un fondé sur le questionnaire), afin d’évaluer les besoins de financement de la FEM-8.

7. Selon ces trois scénarios, la somme nécessaire au financement du FEM pour la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles, varie de 1,5 milliard $US à 3,7 milliards $US pour la huitième période de reconstitution des ressources (2022-2026). Les détails de ces trois scénarios sont présentés dans la partie 7 b) du présent rapport.

1. **Introduction**

8. Pour tous les détails sur le mandat, d’autres décisions pertinentes et les procédures de mise en œuvre du mandat (champ d’application et méthodologie), veuillez consulter le rapport complet présenté à titre de document d’information pour le présent rapport.

**3. Expérience en allocation de fonds par le FEM**

a. Programmation et historique des allocations du FEM

9. La valeur totale des investissements de toutes les ressources du FEM pour réaliser les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité de toutes les lignes de programmation pertinentes de la septième reconstitution des ressources du FEM (FEM-7) (stratégie du domaine d'intervention relatif à la diversité biologique, programmes à impact du FEM-7, domaine d'intervention relatif aux eaux internationales, fonds pour les pays les moins avancés pour l'adaptation aux changements climatiques, instruments ne reposant pas sur des subventions et programme de microfinancements) au cours des 18 premiers mois de la FEM-7 s'élevait à 1,056 milliard $US.4 Cela a permis d'obtenir un cofinancement de 8,955 milliards $US pour un investissement total de 10,01 milliards $US, soit plus de 8 dollars de cofinancement pour chaque dollar fourni par le FEM. Cela confirme un taux de cofinancement en constante augmentation pour les projets de biodiversité du FEM qui est supérieur à l'objectif de 1:7 fixé pour l'ensemble du portefeuille du FEM pendant la période couvrant la FEM-7. Un résumé de l'usage de la programmation du domaine d'intervention relatif à la biodiversité pour la FEM-7 est disponible.[[4]](#footnote-5)

10. Les sommes allouées par le FEM aux projets sur la diversité biologique, pour les projets portant sur une seule préoccupation ou les projets complexes, ont connu une augmentation constante depuis l’étape pîlote jusqu’à aujourd’hui. Plus de 1,7 milliard $US ont été alloués dans le cadre de la FEM-7 depuis la somme initiale de 250 millions $US à l’étape pilote. Globalement, le cumul des sommes destinées à la diversité biologique (y compris dans le cadre de projets complexes) atteint maintenant 6,8 milliards $US, pour un cofinancement anticipé de 33,7 milliards $US, tel qu’indiqué dans les documents de projets.[[5]](#footnote-6)

11. Le tableau de bord de la FEM-7 (décembre 2021)[[6]](#footnote-7) révèle que l'utilisation totale des sommes allouées à ce jour pour la diversité biologique (comprenant le programme de travail de décembre 2021) par la FEM-7 dans le cadre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) se présente comme suit : 89 pour cent pour l'Afrique ; 92 pour cent pour l'Asie ; 83 pour cent pour l'Europe et l'Asie centrale et 87 pour cent pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'utilisation pour la biodiversité au cours de la même période s'élevait à 95 pour cent pour les pays les moins avancés (PMA) et à 84 pour cent pour les petits États insulaires en développement (PEID).

b. Expérience du FEM à ce jour

12. On dénombre huit indicateurs portant sur la diversité biologique sur les onze indicateurs de base du FEM pour suivre l'impact de ses projets.[[7]](#footnote-8) Comme indiqué, la contribution prévue aux indicateurs de base est disproportionnellement élevée pour les programmes à impact, en particulier pour les indicateurs relatifs aux zones terrestres protégées, à la restauration des sols et aux paysages impliquant des pratiques améliorées. Le cadre de la CDB compte actuellement environ 98 indicateurs révélateurs, que les pays sont encouragés à utiliser pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité.

13. Ces indicateurs de base du FEM permettent de constater que la FEM-7 progresse de façon satisfaisante dans la réalisation de ses objectifs concernant le domaine d'intervention relatif à la diversité biologique (tableau de bord de la FEM-7, décembre 2021). Elle a atteint 51 pour cent de l'objectif relatif à la protection de 200 millions d’hectares de zones terrestres protégées, 100 pour cent de l’objectif de 8 millions d’hectares dans le domaine marin et 100 pour cent de l’objectif de restauration de 6 millions d’hectares de sols.

14. Le FEM indique que ses programmes à impact apportent une contribution significative à la réalisation de ses indicateurs de base. Les programmes à impact de la FEM-7 visent à apporter des avantages environnementaux à grande échelle, leurs ressources étant désormais presque entièrement programmées. Au total, 60 pays participent à ces programmes, certains d'entre eux étant engagés dans plus d'un programme. Somme toute, ces projets favorisent une approche intégrée pour lutter contre les facteurs de dégradation de l'environnement par la gestion durable des forêts, les villes durables et les systèmes alimentaires, ainsi que l'utilisation et la restauration des sols.

15. Dans le contexte de la FEM-7, l’attention a été accordée à l'utilisation d'instruments ne reposant pas sur des subventions pour le financement mixte, afin de catalyser les investissements des marchés de capitaux aux niveaux mondial et national, en harmonisation avec les objectifs des domaines d'intervention.

16. Les interventions du FEM en matière d'intégration du capital naturel dans la chaîne de valeur, la certification des produits, la gestion durable des paysages terrestres et marins pour garantir la disponibilité à long terme de matières premières dépendantes de la biodiversité et de services d'approvisionnement des écosystèmes sont particulièrement cruciales pour le secteur privé.

17. Outre les projets, le FEM fournit également un financement important au programme de microfinancements (PMF). Selon le rapport de suivi annuel du PMF pour l'année fiscale 2018 couvrant la période de juillet 2018 à juin 2019, le portefeuille actif de projets de microfinancement financés par les fonds du FEM comptait 3 182 projets pour un montant de 108,5 millions $US avec un cofinancement mobilisé de 99,5 millions $USlars. La répartition par domaine d’intervention de tous les projets du PMF en cours de mise en œuvre demeure fortement axée sur la diversité biologique en tant que domaine d’intervention principal, ce qui représente la part la plus importante du portefeuille, soit 40 pour cent.

c. Efficacité du FEM

18. Le paragraphe 3 a) du mandat convenu par la quatorzième réunion de la Conférence des Parties indique que l’équipe d’experts doit prendre en compte l’expérience acquise à ce jour, y compris les limites et les réussites des projets financés par le Fonds pour l’environnement mondial, de même que les réalisations du Fonds et de ses agences d’exécution et de mise en œuvre. Dans ce contexte, l’équipe d’experts a pris en considération les sixième et septième bilans globaux du Fonds pour l’environnement mondial.

19. Le sixième bilan global indique que, cumulativement, 80 pour cent de tous les projets notés, qui représentent 78 pour cent des subventions du FEM, sont classés dans la catégorie « résultats satisfaisants ». Le septième bilan global, émis en novembre 2021, confirme que cumulativement, 80 pour cent de tous les projets du FEM achevés, qui représentent 79 pour cent des subventions du FEM, ont présenté des résultats satisfaisants. Les objectifs stratégiques dans la domaine de la diversité biologique, qui émanent de ceux de la Convention sur la diversité biologique, ont évolué au fil des périodes de reconstitution des ressources du FEM en peaufinant les approches pour lutter contre les moteurs et les pressions favorisant l’appauvrissement de la diversité biologique. Les résultats des projets pour la conservation et la gestion efficace des aires protégées ne sont pas à la hauteur des cibles de la FEM-5, mais les cibles liées à l’utilisation et la gestion durables de la diversité biologique dans les paysages terrestres et marins seront sans doute atteintes.

20. Le Bureau indépendant d'évaluation du FEM a entrepris deux études dans le domaine d'intervention relatif à la biodiversité dans le cadre du sixième bilan global : a) une évaluation des projets financés par le FEM sur l'accès et le partage des avantages et le Protocole de Nagoya, et b) une étude visant à évaluer le soutien apporté par le FEM dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages par le biais du Programme mondial pour la vie sauvage du FEM. Ces deux études ont été les premières études réalisées par le Bureau indépendant d'évaluation sur ces thèmes. L'évaluation de l'impact du soutien du FEM aux aires protégées et aux systèmes d'aires protégées a été achevée en octobre 2015.

21. L'évaluation du soutien du FEM à l'intégration de la biodiversité a été présentée au Conseil du FEM en décembre 2018. Cette évaluation a estimé que l'intégration de la biodiversité était très pertinente pour la CDB, ses pays membres et le secteur privé. Le premier objectif de sa stratégie pour la diversité biologique, qui met l’accent sur l’intégration, a été la priorité des dépenses de 165,6 millions $US, ou 69 pour cent des sommes au cours des 18 premiers mois de la FEM-7 (jusqu’en décembre 2019). Le deuxième objectif, qui mettait l’accent sur la gestion des aires protégées et la protection des espèces, s’est avéré un objectif secondaire pour les pays, ne recevant que 65,7 millions $US ou 28 pour cent des investissements. Le troisième objectif, qui vise à soutenir la mise en œuvre des deux protocoles et les obligations de remise de rapports de la Convention, n’a reçu qu’une faible part des allocations du FEM, même si les dépenses relatives à ces sommes ont été élevées.

22. Les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB) commandés par la CDB constituent un instrument essentiel au niveau national pour la planification de l'intégration de la biodiversité (CDB et PNUE, 2008). Au total, 193 des 196 Parties à la CDB ont préparé et présenté au moins un SPANB. Le soutien du FEM a permis d’aider tous les pays admissibles au FEM ayant présenté une demande de soutien pour préparer et présenter leur SPANB.

23. Le rapport de rendement annuel de 2021 présente des données sur les résultats de l’évaluation finale des projets sur la diversité biologique achevés. Il présente des données semblables de résultats satisfaisants à 80 pour cent des projets en ce qui concerne l’exécution, et aussi la mise en œuvre. Les résultats ont été inférieurs en ce qui concerne le suivi et l’évaluation, la conception et la mise en œuvre, pour lesquels 60 pour cent ont offert des résultats satisfaisants.

24. Ces chiffres pourraient cacher des écarts de rendement, et une analyse a été entreprise afin de découvrir l’importance des facteurs régionaux. En ce qui concerne la mise en œuvre, les résultats des projets mondiaux et de l’Europe et Asie centrale affichent majoritairement des résultats satisfaisants, tandis que les projets de l’Asie, de l’Afrique et de l’Amérique latine et Caraïbes, ainsi que les projets régionaux présentent des résultats inférieurs. Les résultats des projets suivent les mêmes tendances, où les projets de l’Europe et Asie centrale et mondiaux présentent les résultats les plus élevés, suivis des projets de l’Asie et régionaux.

d. Recommandation de la Conférence des Parties concernant l’efficacité du FEM

25. La Conférence des Parties, à sa quatorzième réunion, a considéré que le sixième bilan global du Fonds pour l'environnement mondial constituait une bonne base pour le cinquième examen de l'efficacité du mécanisme de financement, au même titre que les communications connexes adressées par les Parties, et a invité le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à agir[[8]](#footnote-9) afin d'améliorer encore davantage l'efficacité du mécanisme de financement.

e. Implications financières des orientations futures

26. Les estimations relatives aux implications financières des futures orientations de la CDB pour le mécanisme de financement lié au cadre quadriennal des priorités de programme pour la FEM-8, harmonisé au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ne sont pas disponibles car les négociations sont toujours en cours. Les renseignements disponibles concernant l’estimation des besoins totaux en ressources nécessaires à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité sont présentés sous la rubrique des rapports mondiaux du présent rapport.

**4. Analyse des rapports nationaux et mondiaux pertinents**

27. L’équipe d’experts a étudié et analysé les rapports nationaux et mondiaux mentionnés ci-dessous, et présenté les détails de leurs travaux. Ces rapports fournissent des données financières pour la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ou précisent les besoins financiers mondiaux pour la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles. Bien que ces données ne puissent servir à l’évaluation des besoins financiers (coûts différentiels) dans le contexte du FEM pour la huitième période de reconstitution des ressources, elles peuvent fournir des renseignements utiles sur les tendances passées concernant les dépenses des pays pour la diversité biologique dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles.

* 1. Stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

28. La Secrétaire exécutive a présenté une mise à jour des SPANB (CBD/COP/14/5/Add.1) lors de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties en novembre 2018.

29. Sur les 145 pays bénéficiaires du FEM à l’étude, 58 pour cent des 12 pays européens admissibles ont communiqué un certain nombre de données financières dans leurs SPANB. Il en est de même pour 68 pour cent des 53 pays africains admissibles, 55 pour cent des 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes admissibles et 38 pour cent des 45 pays d'Asie/Pacifique admissibles. Les données financières figurant dans les SPANB indiquent que le montant des fonds estimés pour réaliser les objectifs et les activités définis dans les SPANB, lorsque les SPANB sont harmonisés aux Objectifs d'Aichi, s'applique également à la réalisation des Objectifs d'Aichi. Toutefois, nombreux sont les cas dans lesquels les SPANB vont au-delà des Objectifs d'Aichi et, par conséquent, les besoins de financement estimés reflètent également les priorités plus larges du pays en matière de biodiversité.

30. L'équipe d'experts n'a pas pu exploiter les données des SPANB pour extrapoler les besoins de financement, car les SPANB qui comprenaient des informations financières ont fourni un chiffre global pour leur plan, généralement jusqu'en 2020, avec quelques exceptions concernant l'après-2020. Les SPANB couvraient différentes périodes et, en général, les informations financières n'étaient pas ventilées en fonction de la source.

* 1. Rapports nationaux

31. L’équipe d’experts a examiné 92 sixièmes rapports nationaux publiés sur le site Web de la CDB au moment de rédiger ce rapport, afin de connaître les dépenses des pays.

32. Sur les 12 pays européens admissibles, 58 pour cent avaient communiqué un certain nombre de données financières dans leurs derniers rapports nationaux. De même, 43 pour cent des 53 pays africains admissibles, 42 pour cent des 33 pays admissibles d'Amérique latine et des Caraïbes et 27 pour cent des 45 pays de la région Asie-Pacifique ont également fourni certaines données financières.

33. Les données financières fournies dans les rapports financiers nationaux présentent le financement réel assuré pour la mise en œuvre du SPANB. Ce financement n’est ventilé que par sources nationales ou internationales et permet de déterminer les fonds réellement mobilisés.

34. En ce qui concerne le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, l'équipe d'experts a examiné les données fournies par les pays dans le cadre du quatrième rapport national. La question 167 du rapport national est liée à l'article 28 sur les mécanismes de financement et les ressources financières, qui demande aux pays d'indiquer le montant des fonds qu'ils ont mobilisés en appui à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena au-delà de l'allocation budgétaire nationale ordinaire au cours de la période de référence actuelle. Plus de 60 pour cent des pays ont déclaré avoir mobilisé entre quelques milliers de dollars et 500 000 $US ou plus au cours de la période de référence. Étant donné que la question 167 se limite aux efforts actuels déployés par les pays pour la mobilisation de ressources, les rapports nationaux au titre du Protocole ne fournissent aucune indication sur l'estimation des futurs besoins de financement par le FEM.

35. De même, en ce qui concerne le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, l'équipe d'experts a examiné les questions 62.1 (votre pays a-t-il mis des ressources financières à la disposition d'autres Parties ou reçu des ressources financières d'autres Parties ou d'institutions financières aux fins de la mise en œuvre du Protocole, comme prévu à l'article 25) et 62.3 (informations sur l'état des fonds mobilisés en appui à la mise en œuvre du Protocole) du rapport national provisoire sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Ces informations ont été fournies par un nombre limité de pays et, en raison des questions liées aux efforts actuels de mobilisation des ressources, les rapports nationaux ne fournissent aucune donnée sur les besoins de financement futurs par le FEM pour la période 2022-2026.

* 1. Cadre de présentation de rapports financiers

36. L'équipe d'experts a examiné les rapports publiés au titre du *Cadre de présentation de rapports financiers : Rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis pour 2020* qui étaient disponibles au centre d'échange de la CDB. Au total, 48 rapports de pays admissibles au FEM ont été soumis avec des données sur les dépenses nationales jusqu’en 2015, y compris les sources de financement, pour réaliser les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité pour 2020. De plus, 17 pays ont présenté des rapports financiers contenant des données jusqu'en 2020, dont quatre seulement provenaient de pays admissibles au FEM.

37. Une comparaison des dépenses nationales annuelles déclarées pour une sélection de 48 pays d'Asie-Pacifique, d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes qui avaient fourni des informations financières jusqu'en 2015 par rapport à une allocation annualisée de la FEM-7 dans le cadre du système STAR (au titre de la seule allocation pour la biodiversité) montre que pour une majorité (65 pour cent, soit 31 sur 48), l'allocation annualisée du FEM dans le cadre du système STAR représentait entre 1 et 10 pour cent de leurs propres dépenses nationales, tandis que pour 23 pour cent (11 sur 48), elle représentait entre 11 et 50 pour cent de leurs propres dépenses nationales et pour 13 pour cent (6 sur 48), elle représentait plus de 51 pour cent de leurs propres dépenses nationales.

38. En ce qui concerne les rapports financiers jusqu'en 2020 inclus dans le centre d'échange en ligne de la CDB, sur les 12 pays européens admissibles, 33 pour cent avaient communiqué certaines données financières dans leurs derniers rapports nationaux, ainsi que 34 pour cent des 53 pays africains admissibles, 45 pour cent des 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes admissibles et 27 pour cent des 45 pays d'Asie-Pacifique. Les données financières rapportées concernent les dépenses nationales.

39. Outre les données concernant les dépenses nationales au cours de la dernière décennie, l'équipe d'experts a examiné l'allocation STAR réelle des pays pour la FEM-7 par rapport à leurs besoins estimés en s'appuyant sur le questionnaire de la CDB sur l'évaluation des besoins en 2016.

40. Pour 52 pays admissibles au FEM qui avaient rempli le questionnaire d'évaluation des besoins en 2016, l'équipe d'experts a comparé les besoins de financement estimés dans le questionnaire au montant alloué dans le cadre de l'allocation STAR de la FEM-7 pour la seule biodiversité (n'incluant pas le financement des programmes à impact ou les allocations STAR des autres domaines qui auraient pu inclure des résultats en matière de biodiversité)[[9]](#footnote-10).

41. Cette comparaison montre que la part la plus importante des pays (40 pour cent, soit 21 sur 52) qui ont rempli le questionnaire de 2016 ont reçu, dans le cadre de l'allocation STAR de la FEM-7 pour la biodiversité, 20 pour cent ou moins de leurs besoins de financement estimés dans le questionnaire, 31 pour cent (soit 16 sur 52) ont reçu entre 21 et 50 pour cent, 19 pour cent (soit 10 sur 52) ont reçu entre 51 et 100 pour cent, tandis que 10 pour cent (soit 5 sur 52) ont reçu plus que le montant estimé.

* 1. BIOFIN

42. Le groupe d'experts a examiné tous les rapports du programme PNUD-BIOFIN pour obtenir des informations et des données sur les besoins de financement des pays. Actuellement, BIOFIN aide 36 pays à examiner les politiques et les institutions pertinentes pour le financement de la biodiversité, à déterminer les investissements de base, à évaluer les coûts de mise en œuvre des stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité et à quantifier le déficit de financement de la biodiversité. Cette démarche inclut la Convention et ses protocoles.

43. À ce jour, BIOFIN a travaillé avec la plupart des pays qu'il soutient afin d'examiner leurs dépenses liées à la biodiversité et d'élaborer des plans financiers pour mobiliser des ressources à l'avenir. Par exemple, dans son examen des dépenses pour 2018, la Colombie a indiqué que les investissements dans la biodiversité représentaient un total de 272 millions $US par an (0,12 pour cent du PIB national) environ. En comparaison, son évaluation des besoins a fait état de besoins financiers s'élevant à 4,2 milliards $US pour la période 2017-2030, dont 24 pour cent devraient provenir de mécanismes de financement.[[10]](#footnote-11)

44. Bien que certains rapports de dépenses soient disponibles pour certains pays sur son site Web, il n'y a pas de données pertinentes qui pourraient être utilisées pour identifier les besoins futurs pour la période 2022-2026 du FEM. Dès qu'un nombre important de pays aura terminé les projets BIOFIN, une estimation des besoins de financement totaux du pays, au moins, sera disponible et pourra être enregistrée pour cette évaluation.

* 1. Rapports mondiaux

45. Cinq rapports mondiaux sur les besoins financiers pour la conservation de la biodiversité sont inclus dans cette section. Ces rapports concernent l'estimation des flux mondiaux actuels de ressources financières pour la conservation de la biodiversité (OCDE et Financing Nature) ; les besoins de financement mondiaux futurs pour la conservation de la biodiversité ou l'écart entre les ressources actuelles et les besoins futurs (Groupe de haut niveau et Financing Nature) ; et les performances passées des ressources financières consacrées à la conservation de la biodiversité (WWF et Global Monitoring). Ces rapports indiquent que les pays développés ont collectivement doublé leurs efforts de mobilisation des ressources financières au cours de la dernière décennie en faveur de la biodiversité, mais que cet effort n'a pas nécessairement été égalé dans la même proportion par le FEM.

46. Ces rapports sont inclus afin de décrire le contexte relatif à l'écart important entre les flux financiers actuels et les besoins de financement futurs pour la conservation de la biodiversité, indiquant un besoin urgent d'augmenter les ressources financières de tous types pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, y compris par le FEM.

47. Selon ces estimations, l'écart entre les ressources financières est d'au moins 5 à 8 fois supérieur aux flux financiers actuels pour la conservation. Il n'y a aucune raison de croire que l'écart serait inférieur à cela pour le FEM.

48. Le montant des ressources pour la conservation de la biodiversité devrait augmenter à un rythme plus élevé qu'auparavant pour faire face aux objectifs ambitieux du nouveau cadre, et on peut donc en déduire que les ressources pour les deux prochains cycles du FEM (2022-2026 et 2026-2030) devraient également augmenter considérablement.

49. Les membres Parties à la CBD ont collectivement doublé leur financement lié à la biodiversité de 130 pour cent à partir de la valeur de référence jusqu’en 2015.[[11]](#footnote-12) Le niveau de financement a atteint 7,8 milliards $US en 2015. Quarante-trois pour cent des pays ont doublé leurs dépenses, 28 pour cent des pays ont augmenté, mais pas encore doublé leur financement, et 29 pour cent des pays ont diminué leur financement en 2015 par rapport aux données de référence.

50. De plus amples renseignements sur les rapports sont offerts dans le rapport complet sur l’évaluation des besoins présenté en tant que document d’information.

**5. Consultations avec les groupes régionaux et les organismes d'exécution du FEM**

51. L'équipe d'experts a participé à la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à Rome et a présenté l'évaluation et le questionnaire à quatre groupes régionaux (PECO, GRULAC, Asie-Pacifique et Afrique), ce qui a permis d'organiser une séance de questions et réponses, qui a été suivie d’une autre ronde de réunions régionales virtuelles. Des réunions individuelles ont également été organisées avec les pays qui en ont fait la demande lors de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. En outre, l’équipe d’experts a répondu aux demandes d’assistance et a organisé plusieurs webinaires infrarégionaux en ligne.

* La réunion régionale pour l'Afrique présidée par le délégué de l'Afrique du Sud a été particulièrement bien accueillie en ce qui concerne la participation et les échanges. Des questions ont été spécifiquement soulevées par l'Éthiopie, l'Égypte, l'Afrique du Sud et l’Eswatini. À titre de suivi, le membre du groupe d'experts a rencontré l'Afrique du Sud et le Madagascar pour passer en revue le questionnaire.
* La réunion régionale des PECO a été présidée par le délégué de la Géorgie. Cette réunion a également reçu un excellent accueil et des questions ont été posées par l'Arménie, le Bélarus, la Russie, le Tadjikistan et la Bosnie-Herzégovine. À titre de suivi, le membre du groupe d'experts a rencontré l'Arménie pour passer en revue le questionnaire.
* La réunion régionale du GRULAC a été présidée par le délégué du Mexique et des questions ont été soulevées par le Mexique et la Colombie. À titre de suivi, le membre du groupe d'experts a rencontré la Colombie, le Venezuela, le Mexique et le Pérou pour passer en revue le questionnaire.
* La réunion Asie-Pacifique était présidée par le délégué de l'Inde et du Koweït. Aucune question spécifique n'a été soulevée lors de la réunion. À titre de suivi, le membre du groupe d'experts a rencontré la Malaisie, le Centre pour la biodiversité de l’ANASE, l'Inde et le Cambodge.
* Le groupe d'experts a effectué des présentations lors de la session d'information fort populaire de la CDB du 26 février 2020, organisée conjointement avec le groupe de mobilisation des ressources de la CDB présidé par MmeOdile Conchou.
* Une réunion s'est tenue avec les membres de l'équipe d'experts de la CDB en matière de mobilisation des ressources.
* Des webinaires régionaux ont été organisés avec les groupes régionaux en août et septembre 2021, afin de présenter le questionnaire de nouveau et répondre aux questions en instance. Deux webinaires ont été offerts aux pays francophones en septembre 2021. Des participants de trois pays (Benin, République démocratique du Congo et Congo) y ont assisté.
* Un webinaire en anglais a eu lieu en août 2021 pour les pays africains anglophones. Cinq pays y ont participé (Botswana, Égypte, Liberia, Kenya et Namibie).
* Un webinaire a été organisé pour l’Asie du Sud en août 2021. Treize participants de cinq pays y ont pris part (Afghanistan, Bangladesh, Inde, Népal, Sri Lanka). Il a été suivi de webinaires nationaux pour le Bangladesh, le Népal et le Sri Lanka, à la demande de ces pays.
* Un webinaire a été présenté pour la région de l’ANASE en août 2021. Douze participants de quatre pays y ont pris part (Malaisie, Viet Nam, Laos et Philippines).
* Un webinaire a été présenté pour la région Pacifique. Trois pays y ont participé (Micronésie, Samoa, Îles Cook).
* Deux webinaires ont été présentés pour la région du GRULAC, dont un pour les pays hispanophones et l’autre pour les pays anglophones. Plus de quatre pays ont participé à chacun des webinaires.

52. Le Secrétariat de la CDB a communiqué avec cinq agences d’exécution du FEM concernant des consultations par l’équipe d’experts. Des consultations ont eu lieu avec la Banque mondiale et l’UICN.

**6. Évaluation du questionnaire soumis sur les besoins de financement pour la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles**

53. Conformément au paragraphe 11 du mandat, un questionnaire a été élaboré par l'équipe d'experts afin de fournir des informations sur les besoins de financement totaux des projets prioritaires pour la FEM-8.[[12]](#footnote-13) Le questionnaire et ses orientations ont été mis en ligne en anglais, en français et en espagnol entre la fin février 2020 et octobre 2021. Au total, 11 discussions de suivi ont été menées avec les Parties. Les réponses au questionnaire étaient positives, les Parties ayant confirmé qu'il était facile à remplir.

54. Le questionnaire comprend des informations à la fois qualitatives et quantitatives. Il demande aux Parties d'énumérer pour chaque projet les besoins de financement totaux estimés, le cofinancement probable disponible et les besoins de financements issus du FEM en utilisant la méthode des coûts différentiels. En outre, des informations ont été demandées aux Parties concernant les caractéristiques probables des projets proposés (biome, espèces, programmes intégrés, stratégies, liens avec d'autres conventions et les objectifs de développement durable).

55. Au 22 octobre 2021, 44 pays bénéficiaires du FEM avaient répondu au questionnaire, fournissant des données sur un total de 210 projets potentiels. Cette proportion (30 pour cent) est relativement faible pour en arriver à une solide conclusion, compte tenu qu’elle ne provient pas d’un échantillon aléatoire, mais elle a néanmoins permis à l’équipe d’experts de réaliser une analyse indicative pour le présent rapport. L’analyse d’un échantillon des réponses révèle une représentation bien équilibrée des pays répartis dans toutes les régions géographiques pertinentes, dont des pays les moins avancés, des petits États insulaires et des pays méga-divers.

56. Comme les années précédentes, dans l'hypothèse où toutes les Parties ne répondront pas, des extrapolations seront nécessaires pour atteindre le chiffre global final des besoins de financement pour la FEM-8.

57. L'analyse du questionnaire fournit également une description qualitative de l'ensemble du portefeuille de projets susceptibles d'être soumis à la FEM-8. La description du portefeuille global de projets proposés est fournie et répartie entre les biomes, les caractéristiques des espèces, les objectifs stratégiques et les programmes intégrés. Ces informations peuvent être utiles pour orienter les décisions programmatiques du FEM.

58. L’analyse repose entièrement sur les données fournies par les Parties ayant répondu au questionnaire. Deux mises en garde s’appliquent à cette analyse : premièrement, l’analyse n’est pas représentative de l’intégralité du portefeuille vraisemblablement proposé au FEM (en raison du taux de réponse de 30 pour cent) et deuxièmement, elle est assujettie aux contradictions possibles du questionnaire (c.-à-d., les erreurs ou interprétations erronées possibles).

* 1. Caractéristiques du portefeuille proposées sur la base des réponses au questionnaire

59. En date d’octobre 2021, 44 Parties admissibles au FEM (sur 145) avaient répondu au questionnaire. L’analyse de ces questionnaires fournit une estimation des besoins de financement pour les 210 projets proposés.

60. L’analyse révèle que les besoins de financement estimatifs pour ces 210 projets de 44 pays représentent la somme de 4 049 921 897 $US.[[13]](#footnote-14) On estime que les gouvernements cofinanceront 39 pour cent de cette somme et que 29 pour cent proviendront d’autres sources, de sorte que le FEM cofinancerait 32 pour cent. On estime que 78 pour cent des projets sont en lien avec la Convention, tandis que 21 pour cent sont en lien avec le Protocole de Cartagena et 38 pour cent avec le Protocole de Nagoya (la somme représente plus que 100 pour cent car certains projets sont liés à la fois à la Convention à et l’un ou l’autre ou les deux protocoles).

61. L’analyse des biomes révèle que les zones humides sont le biome le plus couramment visé par les projets. En effet, 61 pour cent des projets prévus portent sur les zones humides, suivies des rivières et des lacs à 49 pour cent, et ensuite des forêts tropicales à 40 pour cent. Les biomes les moins fréquemment visés sont le paramo, à 4 pour cent, et les déserts à 10 pour cent.

62. Au total, 70 pour cent des projets devraient porter sur les espèces menacées, à raison de 60 pour cent pour les ressources phytogénétiques et de 51 pour cent pour les ressources zoogénétiques. Les parents sauvages des animaux d’élevage ne sont visés que dans 23 pour cent des projets.

63. Tous les programmes intégrés du FEM (selon la FEM-7) semblent raisonnablement importants dans l’ensemble des projets prévus, où les « systèmes alimentaires, l’utilisation et la restauration des terres » figurent en tête de liste à 47 pour cent et les « villes durables » sont au bas de la liste à 17 pour cent.

64. En ce qui concerne les objectifs stratégiques, l’amélioration de l’utilisation durable de la biodiversité a été la stratégie la plus citée dans les projets proposés, à 59 pour cent, suivie du renforcement des capacités à 55 pour cent et des aires protégées et/ou autres mesures de conservation efficaces des zones à 52 pour cent. La « prévention des impacts négatifs possibles de la biotechnologie » a été parmi les stratégies les moins populaires, à 8 pour cent, au même titre que le « renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques », à 10 pour cent et « l’amélioration de l’accès aux espaces verts » et « REDD ». tous les deux à 11 pour cent.

65. La plupart des projets décrits (58 pour cent) étaient liés à la CCNUCC, 54 pour cent avaient un lien avec la CITES et 52 pour cent avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. À l’autre bout du spectre, l’IWC, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d’ozone et la Convention de Minamata sur le mercure n’ont été visés respectivement que par 5 pour cent, 2 pour cent et 3 pour cent des projets. En dernier lieu, l’ODD 15 (la vie sur Terre) a été le plus cité, à 75 pour cent, suivi de l’ODD 13 (climat) à 61 pour cent, de l’ODD 3 (bonne santé et bien-être humain) à 58 pour cent et de l’ODD14 (la vie sous l’eau) à 39 pour cent. L’ODD 7 (énergie propre et abordable) a été le moins cité, à 8 pour cent.

Tableau 1 : Réponses des pays au questionnaire sur les besoins de financement

|  |  |  | Financement | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Pays | Nbre de projets proposé | Somme pour le FEM ($US) | Cofinancement par le gouvernement ($US) | Autre cofinancement ($US) | Total ($US) |
| 1 | Afrique du Sud | 4 | 3 000 000 | 111 000 000 | 25 000 000 | 139 000 000 |
| 2 | Algérie | 8 | 21 424 500 | 89 847 000 | 16 600 000 | 127 871 500 |
| 3 | Arménie | 4 | 17 300 000 | 3 650 000 | 5 750 000 | 26 700 000 |
| 4 | Bahamas | 1 | 2 500 000 | 1 000 000 |  | 3 500 000 |
| 5 | Bangladesh | 4 | 75 000 000 | 33 000 000 | 0 | 108 000 000 |
| 6 | Bélarus | 1 | 2 000 000 |  |  | 2 000 000 |
| 7 | Bénin | 1 | 75 000 000 | 13 000 000 | 19 000 000 | 107 000 000 |
| 8 | Bhoutan | 4 | 7 700 000 | 2 750 000 | 350 000 | 10 800 000 |
| 9 | Bosnie-Herzégovine | 4 | 7 500 000 | 2 600 000 | 0 | 10 100 000 |
| 10 | Brésil | 7 | 262 680 000 | 0 | 138 350 000 | 401 030 000 |
| 11 | Burundi | 1 | 850 680 | 50 000 |  | 900 680 |
| 12 | Colombie | 8 | 168 380 424 | 228 546 031 | 524 883 446 | 921 809 901 |
| 13 | Comores | 3 | 5 935 000 | 15 000 | 50 000 | 6 000 000 |
| 14 | Congo | 3 | 750 000 | 375 000 | 375 000 | 1 500 000 |
| 15 | Costa Rica | 1 | 55 000 | 15 000 |  | 70 000 |
| 16 | Équateur | 15 | 60 300 000 | 156 500 000 | 23 500 000 | 240 300 000 |
| 17 | Géorgie | 4 | 5 000 000 | 800 000 | 16 000 000 | 21 800 000 |
| 18 | Iraq | 1 | 300 000 | 100 000 | 100 000 | 500 000 |
| 19 | Jordanie | 7 | 13 500 000 | 0 | 0 | 13 500 000 |
| 20 | Kenya | 1 | 900 000 | 100 000 |  | 1 000 000 |
| 21 | Libéria | 1 | 2 000 000 | 250 000 | 500 000 | 2 750 000 |
| 22 | Madagascar | 6 | 91 000 000 | 14 000 000 | 46 350 000 | 151 350 000 |
| 23 | Mali | 7 | 5 571 504 | 931 767 | 1 128 651 | 7 631 922 |
| 24 | Maroc | 3 | 4 125 000 | 600 000 | 1 000 000 | 5 725 000 |
| 25 | Mexique | 15 | 140 780 000 | 579 184 936 | 201 420 000 | 921 384 936 |
| 26 | Mongolie | 3 | 3 400 000 | 250 000 | 0 | 3 650 000 |
| 27 | Myanmar | 3 | 12 500 000 | 0 | 0 | 12 500 000 |
| 28 | Népal | 4 | 16 500 000 | 23 500 000 | 9 500 000 | 49 500 000 |
| 29 | Nigéria | 4 | 700 000 | 62 500 | 32 500 | 795 000 |
| 30 | Pakistan | 3 | 15 000 000 | 15 000 000 | 0 | 30 000 000 |
| 31 | Philippines | 8 | 34 767 185 | 171 335 925 | 59 090 | 208 603 110 |
| 32 | République centrafricaine | 12 | 26 682 174 | 2 109 890 | 150 000 | 28 942 064 |
| 33 | République dominicaine | 3 | 200 000 | 178 000 | 22 000 | 400 000 |
| 34 | République populaire démocratique de Corée | 7 | 6 180 000 | 2 820 000 | 0 | 9 000 000 |
| 35 | Sénégal | 6 | 22 600 000 | 5 550 000 | 7 700 000 | 35 850 000 |
| 36 | Seychelles | 10 | 24 750 000 | 32 600 000 | 63 500 000 | 120 850 000 |
| 37 | Soudan | 2 | 9 000 000 | 3 000 000 | 0 | 12 000 000 |
| 38 | Suriname | 10 | 76 000 000 | 6 550 000 | 4 750 000 | 87 300 000 |
| 39 | Tchad | 7 | 47 500 000 | 6 200 000 | 18 300 000 | 72 000 000 |
| 40 | Togo | 1 | 7 900 500 | 550 000 | 10 500 000 | 18 950 500 |
| 41 | Trinité-et-Tobago | 2 | 3 000 000 | 3 000 000 | 0 | 6 000 000 |
| 42 | Tunisie | 6 | 10 000 000 | 2 000 000 | 700 000 | 12 700 000 |
| 43 | Viet Nam | 1 | 20 000 000 | 50 000 000 | 40 000 000 | 110 000 000 |
| 44 | Zambie | 4 | 983 556 | 114 638 | 0 | 1 098 194 |
|  | TOTAL | 210 | 1 311 215 523 | 1 563 135 687 | 1 175 570 687 | 4 052 362 807 |

b. Scénarios possibles

66. L'objectif des travaux menés par l'équipe d'experts était de recueillir les besoins de financement de toutes les Parties à la CDB admissibles au FEM afin de recenser les besoins globaux pour la FEM-8. Si toutes les Parties répondent au questionnaire, celui-ci servira de base à l'analyse.

67. Toutefois, puisque toutes les Parties n’ont pas soumis ces données, différents scénarios ont été utilisés pour extrapoler les données à partir des sources existantes et définir les besoins de financement pour la FEM-8. Ainsi, sur la base des données fournies dans les réponses au questionnaire, ainsi que des informations provenant des montants précédemment alloués par le programme STAR du FEM pour la biodiversité, au moins trois scénarios ont été utilisés pour prévoir le montant total estimé pour la FEM-8. L’équipe d'experts présente ci-dessous trois scénarios possibles pour estimer le montant total des fonds nécessaires pour la FEM-8. L’estimation la plus faible (scénario 2) ne se prête pas bien aux circonstances actuelles, car elle ne tient pas compte du fait que le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 est présentement en cours de négociation et que le financement de la FEM-8 s’appliquerait à cette stratégie ambitieuse.

68. L’équipe d’experts a aussi analysé plusieurs rapports nationaux proposés à la CDB, comme indiqué dans la partie 3 ci-dessus, mais la plupart des données représentaient les dépenses actuelles ou une estimation des besoins afin d’atteindre les cibles nationales au cours de la période 2010-2020 du plan stratégique de la CDB. Il n’a pas été possible d’extrapoler les besoins de financement pour 2022-2026 à partir de ces données.

**Scénario 1 : Estimation basée sur les réponses au questionnaire et application d'un multiplicateur à l'allocation du programme STAR du FEM-7 pour la biodiversité**

69. Nous avons utilisé les données des Parties qui ont répondu au questionnaire (44 à ce jour) pour les comparer à l'allocation STAR de la FEM-7 pour la biodiversité (n'incluant pas le financement des programmes à impact ou les allocations STAR des autres domaines qui ont pu inclure des résultats relatifs à la biodiversité). Le pourcentage d'augmentation (ou de diminution) entre l'allocation STAR de la FEM-7 pour la biodiversité et le montant du questionnaire a été calculé. La moyenne de ces pourcentages a été calculée pour obtenir un multiplicateur. L'application de ce chiffre au montant total de l'allocation STAR de la FEM-7 pour la biodiversité peut fournir un moyen d'estimer les besoins de financement de la FEM-8. Plus le nombre de réponses au questionnaire est élevé, plus ce chiffre multiplicateur est précis.

70. La somme totale demandée au FEM dans le questionnaire par les 44 pays était de 1,311 milliard $US pour 210 projets. La somme totale de 417 millions $US a été allouée au titre des allocations STAR de la FEM-7. La comparaison de l’allocation STAR à la somme demandée au FEM représente une augmentation en pourcentage de 215 pour cent.

71. Nous avons multiplié l’allocation STAR pour les pays n’ayant pas fourni d’estimation (101 pays) par ce pourcentage et conservé les estimations provenant des questionnaires (44 pays). Nous avons additionné toutes les prévisions pour les 145 pays afin d’obtenir une prévision totale des besoins de financement prévus pour la FEM-8 de 2,7 milliards $US.

**Scénario 2 : Estimation basée sur l'allocation STAR de la FEM-6 et de la FEM-7 pour la biodiversité**

72. En calculant la variation en pourcentage entre la FEM-6 et la FEM-7 pour chacun des 144 pays bénéficiant de l'allocation STAR (biodiversité) et en faisant la moyenne de ce pourcentage sur le total, nous obtenons une augmentation moyenne de 14 pour cent pour l’ensemble des Parties. Ce multiplicateur pourrait alors être utilisé de deux façons : a) pour calculer simplement une variation peu ambitieuse au même niveau pour la FEM-8, ou b) en doublant ce multiplicateur pour obtenir une estimation plus ambitieuse. La solution de doubler le multiplicateur a été examinée dans le contexte des échanges antérieurs et actuels sur la mobilisation des ressources au sein de la CDB. À la onzième réunion de la Conférence des Parties, les Parties sont convenues de doubler les flux financiers internationaux afin de mettre en œuvre la Plan stratégique national de 2010 et ses Objectifs d’Aichi. Dans le contexte des négociations actuelles sur la mobilisation des ressources (Objectif 19), les réflexions des coprésidents à l’issue de la première session de la troisième réunion du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020[[14]](#footnote-15) soulignent que l’augmentation proposée de 10 milliards de dollars des flux financiers internationaux représente le double du soutien accordé aux pays en développement.

73. Ainsi, en appliquant les multiplicateurs aux 1,292 milliard $US alloués au domaine d’intervention de la diversité biologique pour la FEM-7,[[15]](#footnote-16) l’augmentation entre la FEM-6 et la FEM-7 pour les 145 pays étudiés serait appliquée et le financement anticipé pour la FEM-8 serait d’environ 1,5 milliard $US à 1,7 milliard $US. L’augmentation linéaire ne tient pas compte du fait qu’un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 entièrement nouveau est en voie d’être négocié et que le financement de la FEM-8 doit s’appliquer à cette stratégie ambitieuse.

**Scénario 3 : Estimation basée sur l'extrapolation des réponses aux questionnaires par rapport au nombre total de Parties admissibles au FEM à partir d'un modèle statistique**

74. Dans ce scénario, nous utilisons le montant des besoins déclarés dans le questionnaire et cinq caractéristiques de pays (le nombre d’espèces menacées en tant qu’indicateur de l’état de la biodiversité au pays, le produit intérieur brut (PIB) et la densité de la population pour représenter les pressions potentielles sur la biodiversité, et ainsi connaître les moteurs du financement demandé et la superficie des terres à contrôler pour la taille du pays) pour chaque pays ayant déclaré des besoins de financement du FEM.[[16]](#footnote-17) Ce modèle fournit une relation statistique entre les besoins de financement du FEM indiqués dans le questionnaire et les caractéristiques du pays. Nous avons utilisé ce modèle pour projeter les fonds sur toutes les autres Parties qui n'ont pas fait état de leurs besoins dans les questionnaires.

75. Ce modèle a réussi à expliquer 63 pour cent des variations du financement du FEM et à prévoir les besoins en financement du FEM pour 139 pays. Il n’y avait pas suffisamment de données sur les caractéristiques de pays pour obtenir des projections pour le Congo, les Îles Cook, Nioué, la République populaire démocratique de Corée, la Somalie, la Syrie et le Soudan. La totalité des besoins de financement de la FEM-8 pour les 138 pays était l’équivalent de 3,7 milliards $US.



Figure 1 : Résumé des scénarios

**7. Conclusion**

76. L’équipe d’experts a utilisé le questionnaire et autres données dans le but de donner aux Parties à la CDB trois scénarios possibles pour le financement de besoins par le FEM. À partir de ces analyses, les besoins de financement du FEM peuvent être évalués à entre 1,5 milliard $US et 3,7 milliards $US. Toutefois, en comparant les objectifs de mobilisation des ressources indiqués dans le projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 aux objectifs précédents de la CDB sur la mobilisation des ressources, on peut observer que les objectifs actuels sont plus ambitieux et nécessiteront un soutien financier plus important qu’auparavant.

77. Aucune évaluation des besoins de la CDB n’a été effectuée avant le début du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. La première évaluation des besoins a été réalisée lors de la période de reconstitution de la FEM-6 de 2014-2018. Cette évaluation comportait de nombreux scénarios, mais le scénario du milieu reposant sur le ratio de cofinancement du FEM pour la diversité biologique (1:4) de l’époque, révélait que les besoins variaient de 7 milliards $US à 17 milliards $US pour cette période quadriennale.[[17]](#footnote-18) La deuxième évaluation des besoins, menée en 2016 pour la période de reconstitution de la FEM-7, a abouti à un résultat de 2,739 milliards $US dans le contexte du scénario 1, pour un ratio de cofinancement de 1:2.[[18]](#footnote-19) La comparaison à l’évaluation actuelle révèle que celle-ci varie de 1,5 milliard $US à 3,7 milliards $US pour la période de reconstitution de la FEM-8, pour un ratio de cofinancement de 1:3. Cette différence importante par rapport à la première évaluation est vraisemblablement le résultat d’une démarche plus ciblée et axée sur les projets que celle utilisée depuis l’évaluation des besoins de 2016. L’évaluation actuelle pourrait aussi bénéficier de l’expérience acquise par les pays lors de l’évaluation de 2016, où la méthode axée sur les projets a été utilisée pour la première fois.

78. Les échanges sur la mobilisation des ressources du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 révèlent également que les Parties à la CDB estiment que le FEM fait partie d’un programme beaucoup plus vaste de financement de l’application de la Convention et de ses protocoles par toutes les sources. De plus, l’équipe d’experts a tiré des enseignements des évaluations antérieures et a offert une orientation plus détaillée afin d’aider les pays à prévoir leurs futurs besoins de financement tout en appliquant le principe des coûts différentiels et de cerner largement les sources et les montants du cofinancement.

79. La reconstitution de la FME-6 a réalisé une augmentation nominale de la reconstitution totale par rapport à la FEM-5 (de 3,135 milliards $US à 4,2 milliards $US) tandis que le volet de la diversité biologique a augmenté de 1,2 milliard $US à 1,296 milliard $US, une augmentation de seulement 16 pour cent. Le volet de la diversité biologique de la FEM-7 était de 1,292 milliard $US. Le ratio de cofinancement a été de 1:5, en moyenne, dans le portefeuille de la diversité biologique de la FEM-7 (septième bilan global).[[19]](#footnote-20)

80. Dans le cadre des commentaires soumis pour le premier rapport du Groupe d'experts sur la mobilisation des ressources pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en ce qui concerne l'objectif 3 sur le renforcement des institutions financières existantes et la promotion de la reproduction et du renforcement des mécanismes et instruments financiers efficaces, il a été mentionné qu'il existe une lacune dans la stratégie de mobilisation des ressources par rapport aux limites du FEM à fournir du financement ne reposant pas sur des subventions.

81. De manière générale, il a également été mentionné que le FEM étant le mécanisme de financement de la CDB, son financement lié à la biodiversité n'a augmenté que d'environ 30 pour cent entre la FEM-4 et la FEM-7. Le FEM a soutenu environ 1 300 projets dans plus de 155 pays grâce à des investissements de plus de 3,5 milliards $US et à plus de 10 milliards $US de cofinancement.

82. Le troisième rapport du Groupe d'experts sur la mobilisation des ressources pour le nouveau Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 mentionne, à titre de recommandation, qu'étant donné que le FEM est le mécanisme de financement de la CDB, il devrait : a) conserver un rôle clé dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Convention, compte tenu de son rôle dans l'intégration de la biodiversité dans les efforts de développement, et assurer l'utilisation efficace des ressources, b) mettre davantage l’accent sur les protocoles et c) renforcer les liens avec le Fonds vert pour le climat (FVC) afin de catalyser des financements supplémentaires pour la biodiversité.

83. Le projet de document sur la reconstitution des ressources du FEM-8 sur les orientations des programmes comprend déjà certaines de ces recommandations qui mettent en évidence ses trois objectifs, à savoir : améliorer la conservation, l’utilisation durable et la restauration des écosystèmes naturels ; la mise en œuvre efficace des protocoles de Cartagena et de Nagoya, et une mobilisation accrue des ressources intérieures pour la diversité biologique.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Ravi Sharma, Stephanie Mansourian, Yasha Feferholtz. [↑](#footnote-ref-2)
2. L’équipe d’experts a utilisé la liste des 143 pays du rapport d’évaluation des besoins de la FEM-7, à laquelle elle a ajouté la République populaire démocratique de Corée, qui a remis un questionnaire, et la Somalie. [↑](#footnote-ref-3)
3. La somme totale a été obtenue en additionnant les besoins de financement du FEM, le cofinancement attendu de la part des gouvernements et le cofinancement attendu d’autres sources. Elle ne correspond pas nécessairement à l’ensemble des besoins de financement indiqués dans les colonnes pertinentes du questionnaire, car plusieurs questionnaires présentaient des données contradictoires. [↑](#footnote-ref-4)
4. Projet de rapport du Fonds pour l'environnement mondial, juin 2020, CBD/SBI/3/6/Add.1 [↑](#footnote-ref-5)
5. Rapport final de l’OPS7 (septième bilan global du FEM), novembre 2021 [↑](#footnote-ref-6)
6. https://www.thegef.org/newsroom/publications/gef-7-corporate-scorecard-december-2021 [↑](#footnote-ref-7)
7. https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/Results\_Guidelines.pdf [↑](#footnote-ref-8)
8. CBD/SBI/3/6/Add.2 [↑](#footnote-ref-9)
9. Tableau 3 dans le document d'information CBD/SBI/3/INF/24 : Allocation STAR de la FEM-7 pour la biodiversité en pourcentage des besoins estimés dans le questionnaire (2016) [↑](#footnote-ref-10)
10. https://biodiversityfinance.net/colombia [↑](#footnote-ref-11)
11. https://www.wwf.de/fileadmin/fm-wwf/Publikationen-PDF/WWF-Barometer-CBD-SRM.pdf [↑](#footnote-ref-12)
12. https://www.cbd.int/financial/gef8needs.shtml [↑](#footnote-ref-13)
13. La somme totale a été calculée en additionnant les besoins de financement du FEM, le cofinancement attendu des gouvernements et le cofinancement attendu des autres sources. Elle n’est pas nécessairement égale à la totalité des besoins de financement inscrite dans la colonne pertinente du questionnaire, car plusieurs questionnaires présentent des contradictions. [↑](#footnote-ref-14)
14. https://www.cbd,int/doc/c/e26d/3f00/7cb7a016a3b9bed6304f86aa/wg2020-03-06-en-pdf [↑](#footnote-ref-15)
15. CBD/SBI/3/6/Add.1 [↑](#footnote-ref-16)
16. Le matériel supplémentaire fournit les résultats et les détails de cette estimation [↑](#footnote-ref-17)
17. Tableau 1 du rapport d’évaluation des besoins de la FEM-6, https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-11/information/cop-11-inf-35-en.pdf [↑](#footnote-ref-18)
18. Tableau 12 du rapport d’évaluation des besoins de la FEM-7, https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/information/cop-13-inf-16-en.pdf [↑](#footnote-ref-19)
19. Rapport final du septième bilan global du FEM, novembre 2021, figure 3.1g [↑](#footnote-ref-20)